

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 159
N° 41 - Numera Taac

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 28
no Atopa 2010

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRÊTES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1930 CM du 27 octobre 2010 portant fin de fonction de M. Philippe Couraud en qualité de chef du service du développement rural	614
Arrêté n° 1931 CM du 27 octobre 2010 portant nomination de M. Willy Tetuanui en qualité de chef du service du développement rural	614
Arrêté n° 1932 CM du 27 octobre 2010 portant fin de fonction de M. Willy Tetuanui en qualité de directeur de la direction de l'environnement	615
Arrêté n° 1933 CM du 27 octobre 2010 portant nomination de M. le docteur Christophe Giraud en qualité de directeur de l'environnement	615
Arrêté n° 1934 CM du 27 octobre 2010 portant nomination de M. Marc Bougues en qualité de chef du service de l'imprimerie officielle par intérim	615

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1930 CM du 27 octobre 2010 portant fin de fonction de M. Philippe Couraud en qualité de chef du service du développement rural.

NOR : SDR1002881AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie rurale, en charge de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la promotion des agro-biotechnologies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-159 AT du 22 décembre 1994 définissant les missions du service du développement rural ;

Vu l'arrêté n° 446 CM du 24 avril 1995 portant organisation du service du développement rural ;

Vu la lettre de convocation à un entretien préalable de l'intéressé en date du 11 octobre 2010 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 27 octobre 2010,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Couraud à compter du 27 octobre 2010 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 690 CM du 22 mai 2009 portant nomination de M. Philippe Couraud en qualité de chef du service du développement rural est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de l'économie rurale, en charge de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la promotion des agro-biotechnologies, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 octobre 2010.
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'économie rurale,
Frédéric RIVETA.

ARRETE n° 1931 CM du 27 octobre 2010 portant nomination de M. Willy Tetuanui en qualité de chef du service du développement rural.

NOR : SDR1002882AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie rurale, en charge de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la promotion des agro-biotechnologies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-159 AT du 22 décembre 1994 définissant les missions du service du développement rural ;

Vu l'arrêté n° 446 CM du 24 avril 1995 portant organisation du service du développement rural ;

Vu la lettre de l'intéressé en date du 18 octobre 2010 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 27 octobre 2010,

Arrête :

Article 1er.— M. Willy Tetuanui est nommé en qualité de chef du service du développement rural à compter du 28 octobre 2010.

Art. 2.— Le ministre de l'économie rurale, en charge de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la promotion des

agro-biotechnologies, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 octobre 2010.
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'économie rurale,
Frédéric RIVETA.

ARRETE n° 1932 CM du 27 octobre 2010 portant fin de fonction de M. Willy Tetuanui en qualité de directeur de la direction de l'environnement.

NOR : ENV1002908AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2003-35 APF du 1er juillet 2003 portant création de la direction de l'environnement ;

Vu le courrier du 19 octobre 2010 de M. Willy Tetuanui ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 27 octobre 2010,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Willy Tetuanui en qualité de directeur de la direction de l'environnement à compter du 27 octobre 2010 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 438 CM du 2 avril 2009 portant nomination de M. Willy Tetuanui en qualité de directeur de la direction de l'environnement est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 octobre 2010.
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la santé
et de l'écologie,
Woui You Jules IENFA.

ARRETE n° 1933 CM du 27 octobre 2010 portant nomination de M. le docteur Christophe Giraud en qualité de directeur de l'environnement.

NOR : ENV1002909AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2003-35 APF du 1er juillet 2003 portant création de la direction de l'environnement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 27 octobre 2010,

Arrête :

Article 1er.— M. le docteur Christophe Giraud est nommé en qualité de directeur de l'environnement à compter du 28 octobre 2010.

Art. 2.— Le ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 octobre 2010.
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la santé
et de l'écologie,
Woui You Jules IENFA.

ARRETE n° 1934 CM du 27 octobre 2010 portant nomination de M. Marc Bougues en qualité de chef du service de l'imprimerie officielle par intérim.

NOR : SIO1002891AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, en charge du développement des collectivités et du transfert des compétences, et de la communication, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 714 CM du 27 avril 2004 modifié portant indemnité de sujétion spéciale aux agents nommés aux fonctions de chef de service par intérim ;

Vu l'arrêté n° 546 SG du 28 juin 1932 réorganisant l'Imprimerie du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 826 CM du 12 juin 2009 portant nomination de Mlle Julia Lehartel en qualité de chef du service de l'Imprimerie officielle ;

Vu la décision n° 931 VP/IO du 20 octobre 2010 accordant un congé de treize jours ouvrés à compter du 2 novembre 2010 à Mlle Julia Lehartel, chef du service de l'Imprimerie officielle ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 27 octobre 2010,

Arrête :

Article 1er.— M. Marc Bougues, agent non fonctionnaire de l'administration, 2e catégorie, est nommé chef du service de l'Imprimerie officielle par intérim durant les congés de Mlle Julia Lehartel, du 2 au 19 novembre 2010 inclus.

Art. 2.— Le vice-président, en charge du développement des collectivités et du transfert des compétences, et de la communication, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 octobre 2010.

Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Edouard FRITCH.